

AUTORITÉ MORALE OU HOLOCAUSTE DE L'ÉTAT-NATION :

ESSAI D'UNE HERMÉNEUTIQUE DE LA PRAXIS POLITIQUE

DANS L'ESPACE AFROCONGOLAIS

La profondeur de la banalité des mots...

**Christian MUKADI
ILUNGA, S.J.**, Sophia
University/
Tokyo-Japan.
mukadichristian04@
gmail.com

1. *Autorité morale* – expression aux apparences banales – est un terme usité dans les sillages socio-politiques de l'espace afrocongolais, souvent avec légèreté et banalité, aussi bien par le « politicien », l'« intellectuel » que le citoyen lambda. Sans une observation raffinée de la banalité de notre quotidien – lieu où se phénoménalisent les dynamiques sociales – et les expressions qui s'y déploient, il est difficile de soupçonner la teneur des expressions, des langages et des pratiques qui nous disent et expriment quelque chose de ce que nous sommes. Chaque expression que nous utilisons pour exprimer quelque chose, révèle quelque chose de nous. C'est le cas du concept *autorité morale*. Lorsqu'un « politicien » congolais affirme qu'il agit « d'après le mot d'ordre de l'autorité morale », il transmet quelque chose de ce qu'il entend par autorité, pouvoir et légitimité : les éléments fondamentaux du pouvoir politique. En ce sens, le concept *autorité morale* dit quelque chose non seulement de la manière dont se conçoit, se construit et s'articule l'organisation ou (la désorganisation ?) politique dans l'espace afrocongolais, mais aussi de la pesanteur que cette dernière exerce dans la capacité de construire (ou de déconstruire ?) un vivre ensemble harmonieux marqué par le désir de bâtir et de partager un idéal de bonheur pour tous. D'où, il est opportun de questionner cette notion d'autorité morale qui semble être le mode opératoire du politique et de la politique dans l'espace afrocongolais. C'est à cet exercice de recherche du sens et de la signification dans un dialogue avec la banalité du concept *autorité morale* ainsi que son rôle dans l'échec de l'organisation de l'État-nation dans l'espace afrocongolais que cette réflexion s'inscrit.

2. Au-delà de l'ambiguïté significationnelle que recouvre l'expression *autorité morale*, nous soupçonnons qu'elle désigne plus qu'un individu ou un chef charismatique. C'est dire qu'il ne s'agit pas d'un terme aussi creux ou innocent qu'on peut le croire. Il désigne un paradigme sociopolitique. Il porte non seulement une charge sémantique dont la détermination de la teneur est un défi pour les théoriciens de la question politique et sociale, mais aussi, il détermine la manière dont la gestion de la chose publique est partitionnée dans notre espace de vie. Le concept *autorité morale* fait référence à des épistèmes qui sortent des canaux classiques de signification tels que les théories compréhensives dominantes en philosophie et en sciences sociales et politiques les comprennent.

3. Cette réflexion tâche de faire une archéologie de la notion de l'autorité morale dans l'espace afrocongolais en le conceptualisant et le théorisant à partir de ses langages, ses modes opératoires ainsi que ses lieux de phénoménalisation. Il s'agira de partir des questions fondamentales : qu'est-ce que l'*autorité morale* dans le contexte afrocongolais ? En quoi ce concept constitue-t-il le lieu où se cristallise la crise de l'État-Nation depuis l'avènement de la colonisation et du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) ? Est-il possible de construire un État-Nation à partir d'un régime « autorité morale » ? Dans une approche à la fois herméneutique, historique et critique, notre démarche tâche de donner quelques perspectives de réponse aux questions susmentionnées.

Autorité morale ou synthèse du pouvoir, de l'autorité et de la légitimité

4. La notion de l'*autorité morale* est à prendre en relation avec celle de l'autorité telle que comprise dans les théories sociopolitiques classiques. En effet, la notion de l'autorité ne peut être appréhendée sans ses corolaires que sont le pouvoir et la légitimité. Les investigations dans les archives africaines, orientales et occidentales conduisent à la conclusion selon laquelle l'autorité ne fait pas référence à une personne, mais à la Tradition, à la Transcendance ou encore à la Vertu¹ – disposition de l'âme qui favorise le bon agir (Cf. Saint Thomas d'Aquin) – ; ou à un idéal moral à recouvrer dans une forme de *quête inachevée* (Cf. Popper). Cependant, dans un effort d'élaborer une théorie compréhensive de la notion de l'État, les littératures sociopolitiques postmodernes ont opté pour une approche positive de la notion de l'autorité². À l'époque contemporaine, Marx Weber est peut-être l'un de ceux qui ont réussi à saisir la question du politique

1 Cf. C. MUKADI ILUNGA, « La notion de l'autorité dans les traditions Africaine, Orientale et Occidentale : Une investigation anthologique et philosophique » (Inédit).

2 La notion d'approche positive est à comprendre au sens du positivisme sociologique d'Auguste Comte : c'est-à-dire une approche qui exclut toute spéculation métaphysique ou tout a priori dans l'analyse de la réalité sociale. Une approche qui influence la sociologie de Marx Weber dans la mesure où ce dernier comprend la sociologie comme la science de la compréhension des faits sociaux.

avec une approche socio-positive entendue comme analyse compréhensive des interactions sociales dénuée de toute spéculation métaphysique et de tout jugement moral. C'est en ce sens que les théories politiques dominantes contemporaines sont parsemées de la conception wébérienne du triptyque autorité-pouvoir-légitimité.

5. Pour saisir le triptyque wébérien autorité-pouvoir-légitimité, il faudrait sortir de la conception étymologique de la politique (πολιτικός) : gestion de la cité ou des affaires publiques ; et se situer dans une approche sociopolitique où le concept politique est compris comme « l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État »³. Il faudrait ainsi noter que l'interaction (humaine) – qui est la donnée sociopolitique par excellence – est au cœur de toute définition sérieuse de la politique. Par ailleurs, toute théorie compréhensive de la notion de l'État – corps fondé sur la force (Trotsky) – est donc à comprendre à partir de cette lutte pour le monopole d'influence. Une lutte qui peut s'avérer farouchement violente. Dans cette perspective, l'État peut se définir comme le détenteur du monopole de la violence. C'est ainsi que Weber comprend l'État comme « un groupement de domination à caractère institutionnel qui cherche avec succès à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion. »⁴

6. La conception de l'État comme monopole de la violence jette une lumière dans la compréhension du triptyque autorité-pouvoir-légitimité. Si l'autorité et le pouvoir peuvent être saisis comme des probabilités de commandement et d'obéissance, la légitimité est comprise comme une conviction dans l'obéissance. C'est dire que (1) l'autorité (αυτορρατσα) est la probabilité qu'un commandement soit obéi par une personne ou un groupe de personnes bien définis en dépit de la résidence et du fondement sur lequel ce commandement repose. S'il en est ainsi (2) le pouvoir (ποτεστα) est la probabilité qu'à une personne – dans une interaction sociale – de réaliser sa volonté en dépit de la résistance, et en dépit de ce sur quoi repose cette probabilité. Et (3) la légitimité (*legitimus*) devient ainsi la conviction qu'à une personne ou un groupe de personnes à se soumettre à l'autorité ; parce que convaincus qu'ils ont une certaine obligation d'obéir ; quelle que soit la base sur laquelle repose cette conviction⁵. C'est dire que la légitimité est ce qui *autorise* un homme à contraindre un autre homme sous un prétexte réel ou imaginaire.

3 M. WEBER, *Le savant et le politique*, Ed. Union Générale d'Éditions, Paris, 1963, p. 87.

4 M. WEBER, *Le savant et le politique*, Ed. Union Générale d'Éditions, Paris, 1963, p. 93.

5 N. UPHOFF, "Distinguishing Power, Authority & Legitimacy : Taking Max Weber at His Word by Using Resources-Exchange Analysis", in *Polity*, Vol. 22, No. 2. (Winter, 1989), pp. 295-322. (La traduction est nôtre).

7. Si le pouvoir est saisi comme un commandement doublé d'une légitimité d'où il puise l'autorité nécessaire pour réduire toute possibilité de désobéissance, il en ressort que le pouvoir qui présuppose l'obéissance par la force ou la contrainte est supposé être investi par une autorité ; au cas contraire, il se réduirait à un commandement qui repose sur la contrainte et l'arbitraire. Autrement dit, « le pouvoir est un commandement doublé d'une légitimité d'où il puise l'autorité nécessaire pour réduire toute velléité de désobéissance. »⁶ Par ailleurs, contrairement au pouvoir, l'autorité a ses racines dans le passé, dans la Tradition ou dans la Transcendance. Il s'agit d'un passé qui n'est pas moins présent dans la vie réelle, ou une Transcendance qui n'est pas moins immanente dans la mesure où elle est un repère dans la construction du présent ; elle lui donne épaisseur et sens. Il sied de souligner que le lien intrinsèque entre l'autorité et la Tradition, la Transcendance ou la Vertu, est fondamental.

8. De ce qui précède, il ressort que dans la rationalité moderne l'autorité peut être comprise comme le moyen d'atteindre un deal que se fixe un groupe qui décide de vivre ensemble. C'est ainsi que L. Addi affirme que la notion d'autorité apparaît dans toute société dès lors qu'elle s'organise autour d'objectifs ou d'intérêts communs saisis comme direction qui prend en charge la finalité ou l'idéal du groupe. Les membres du groupe qui subissent l'influence de cet idéal ou de cette finalité sans contrainte ne sont pas passifs mais actifs, dans la mesure où, en reconnaissant la direction, la capacité d'exprimer et de défendre la finalité du groupe, ils fondent ainsi l'autorité. Il s'agit d'un modèle d'autorité qui met en relations trois structures : les gouvernants, les gouvernés et une finalité se résumant dans les valeurs que partagent les gouvernés en tant que membres d'un groupe social donné. Le contenu de l'idéal du groupe donne à la relation d'autorité ses formes institutionnelles et le cadre formel de légitimation. Toute l'histoire politique de l'humanité est marquée par une recherche des principes de légitimité qui fondent ce cadre formel.⁷

9. Par ailleurs, s'il est juste de dire que le cadre formel de légitimation sur lequel repose l'idéal d'un groupe d'individus qui décident de vivre ensemble constitue l'autorité de ce groupe, il en ressort que chaque fois que ce cadre formel est personnifié – en une personne (l'autorité morale dans le cas de l'espace afrocongolais) – l'autorité tombe en crise. La question de l'autorité morale est donc à prendre comme une crise du cadre formel sur lequel se conduit le vivre ensemble dans l'espace afrocongolais. Il s'agit d'une crise qui a des implications à la fois idéologiques et opérationnelles dans la manière aussi bien de concevoir que de construire l'État-Nation. Autrement dit, la question de l'autorité morale peut être comprise comme

6 L. ADDI, « La notion d'autorité politique et l'idéologie étatique », in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Presses Universitaires de France, 1993, vol. XCIV, p. 12.

7 L. ADDI, *Op. cit.*

l'« incarnation » en une personne ou en un groupe de personnes du cadre formel de légitimation sur lequel se conçoit et se construit le vivre ensemble. Il s'agit d'une incarnation qui constitue l'autel sur lequel s'actualise l'holocauste de l'État-Nation dans l'espace afrocongolais. Comment s'opère cette incarnation de l'autorité et en quoi est-elle l'holocauste de l'État-Nation ? Le point qui suit tâche de répondre à ces deux questions.

L'incarnation de l'autorité morale et l'holocauste de l'État-Nation

10. Pour saisir comment s'effectue l'incarnation de l'autorité morale, il faudrait peut-être partir de la distinction wébérienne de trois types d'autorités. (1) L'autorité traditionnelle qui dérive des coutumes et de la tradition, et qui se transmet d'une génération à une autre ; (2) l'autorité charismatique qui est celle fondée sur le charisme ou les dons particuliers d'une personne : sa vertu, son héroïsme, sa bravoure et son courage, etc. ; et, enfin, (3) l'autorité légale-rationnelle : celle fondée sur des règles établies de manière formelle par une loi positive qui détermine sa nature et ses limites acceptée par tous. Ces trois notions d'autorité révèlent en filigrane une vérité intrinsèque : l'autorité repose non sur la personne mais dans un Ailleurs – Tradition-Transcendance, Vertu, Loi – qui attire et presse à sa quête tout être doué de raison. Parce que cet Ailleurs représente l'idéal de l'humanité accomplie.

11. L'incarnation de l'autorité morale s'opère ainsi par un double mouvement. D'une part, la suppression de l'Ailleurs qui constitue le réceptacle de l'autorité ; d'autre part, la synthèse des autorités traditionnelle, charismatique et légale-rationnelle en une personne. L'épiphanie de cette incarnation se fait par la cristallisation de l'autorité, du pouvoir et de la légitimité en la personne de l'*Autorité morale*. Dans l'espace afrocongolais, il s'agit d'un syncrétisme teinté du religieux, du magique, de l'esthétique, de la technique et du culturel qui a inauguré une époque des personnages baroques tel que Mobutu : à la fois Président-fondateur, Guide Suprême, Chef coutumier, Roi, Maréchal, Guide.⁸ Ce dernier devient ainsi l'instance légitimatrice de la politique d'un État. D'où les préludes « *dans la vision du chef de l'État ; d'après le mot d'ordre de l'autorité morale, etc.* » dans chaque prise de parole par les politiques afrocongolais. Cette phrase révèle que dans un régime autorité morale tout l'appareil étatique est organisé en fonction du maintien de l'incarnation de l'autorité morale dont la pérennité se fait par la prostitution des appareils parlementaire, judiciaire et militaire. Ainsi, l'État est réglé à l'aune des appétits de l'autorité morale. Alors que son image doit être soignée de manière sacrosainte, ses effigies font

8 Serge MBOUKOU, « Mobutu, roi du Zaïre : essai de sociologie anthropologie politique à partir d'une figure dictatoriale. » In *Le Portique* (en ligne), 5-2007, mis en ligne le 06 décembre 2007, consulté le 14 Novembre 2019. URL: [/journals.openedition.org/leportique/1379](http://journals.openedition.org/leportique/1379), p. 17.

concurrence avec les emblèmes de l'État dans une confusion de discours et une imbrication de signification symbolique sans précédent.

12. Si un État moderne se fonde sur un contrat social – compris comme volonté de vivre ensemble et désir de réaliser un rêve social de mieux être – et que de ce contrat social découle la nécessité d'instaurer une autorité légale-rationnelle, dans un régime autorité morale, par contre, la logique n'est pas la même. Le contrat social n'est pas nécessairement l'émanation d'un vouloir vivre ensemble, mais du désir d'un individu (l'autorité morale et ses ouailles) de régner sur base des textes prétendument justes, taillés sur mesure, malléables, manipulables et changeables d'après ses désirs et ses besoins. Il suffit de voir comment les constitutions sont tripatouillées dans l'espace afrocongolais dans le but de maintenir au pouvoir un ordre politique bien souvent inopérant et dans lequel le peuple ne se reconnaît pas. Un phénomène qui pousse certains à s'interroger sur l'importance des constitutions en Afrique⁹. En outre, le contrat social dans un régime autorité morale institue non pas une autorité légale-rationnelle, mais une autorité morale. Et la rhétorique classique dans un régime autorité morale consiste à faire croire à l'autorité morale qu'elle est irremplaçable. Il faut donc tripatouiller le contrat social autant que l'on peut afin que l'autorité morale demeure au pouvoir ; parce que personne ne peut faire comme elle ; ou encore sous le prétexte qu'il est impossible de trouver un successeur qui comprend sa vision (l'on peut se demander même s'il y a une vision) et qui pourrait la poursuivre. Cette rhétorique a été quasi présente dans les discours politiques du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) de J-D Mobutu ; discours qui ont transformé son parti politique en structure de propagande ou de visibilité du *président* fondateur.

13. Cette manière de procéder est une des caractéristiques majeures des structures politiques au Congo-Zaïre encore aujourd'hui¹⁰. Toutefois, elle peut s'appliquer dans la quasi-totalité de l'espace afrocongolais. Il suffit de voir comment s'organisent le Parti du Peuple Pour la Reconstruction et

9 Cf. P.-F. GONIDEK, "A quoi servent les constitutions africaines ? réflexion sur le constitutionalisme africain", in *RJPCI*, Octobre-Décembre 1988, no4, p. 849 ; K. Dosso. « Les pratiques constitutionnelles dans les pays d'Afrique noir Francophone : cohérences et incohérences » in *Revue française de droit constitutionnel* 2012/2 no 90, pp. 57-85.

10 L'on peut aussi voir comment s'organisent les partis tels que l'Union pour la Démocratie et le Progrès sociale (UDPS) de E. Tshisekedi (avec quelques exceptions) ; l'Union Nationale des Fédéralistes du Congo (UNAFEC) de G. Kyungu wa Kumwanza ; Parti du Peuple Pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) / Front Commun pour le Congo (FCC) de J Kabila ; Mouvement de Libération du Congo (MLC) de J-P Bemba ; Union pour la Nation Congolaise (UNC) de Vital Kamerhe, etc. Ces partis n'échappent pas à cette recette inaugurée par le MPR. C'est dire que lorsque l'on parle d'un parti ou d'une organisation sociopolitique, l'imaginaire collectif ne voit pas d'abord une idéologie ou un projet de société, un idéal qui mobilise et meut ; mais d'abord une figure, un *président fondateur* ou *elombe sese* (J. D. Mobutu), un *sphinx de limete* (E. Tshisekedi), un *baba wa Katanga* (G. Kyungu), un *shinarambo* (J. Kabila), un *béton* (F. Tshisekedi), un *pacificateur* (V. Kamerhe), un *igwe* (J-P. Bemba), un *soldat du peuple* (M. Fayulu), pour qui l'on est prêt même à donner sa vie. Ces qualificatifs au champ sémantique dense et alambiqué que l'on attribue aux acteurs politiques dans l'espace afrocongolais sont tous médiatisés par l'expression *autorité morale* ; une expression qu'il faut prendre au sérieux parce qu'elle est une clé de lecture de la *Realpolitik* afrocongolaise.

la Démocratie (PPRD) / Front Commun pour le Congo (FCC) de J Kabila, le Front Patriotique Rwandais (FPR) de Paul Kagame, le Parti Congolais du Travail (PCT) de Denis Sassou Nguesso, le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) de Idriss Déby repris par son fils Mahamat Déby il y a peu, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), de Alassane Ouattara, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) de Paul Biya, etc. Ces partis politiques mettent en lumière le devenir mobutiste de l'espace afrocongolais. Tous ces partis, dont certains sont encore au pouvoir, fonctionnent sous la modalité du mot d'ordre de *l'autorité morale* ; sous la bannière d'une figure dont le statut juridique reste ambigu : elle n'est ni une personne physique, ni une personne morale. Du point de vue politique, l'autorité morale est l'incarnation de l'idéologie du parti, mieux, elle est l'idéologie même du parti ou du regroupement sociopolitique. Ainsi, toute l'organisation du parti est articulée en fonction de l'autorité morale. D'un bras de fer, elle définit la ligne de conduite et la manière de procéder du parti soit directement, soit à travers ses caciques.

Régime « autorité morale » et holocauste de l'État-Nation

14. L'on peut se demander en quoi la praxis qu'impliquent le concept et la praxis de l'autorité morale est l'holocauste de l'État-nation. L'impératif pour construire un État-nation passe par la capacité à réhabiliter l'autorité. C'est-à-dire détacher l'autorité de toute forme de relations sociales et l'objectiver dans un cadre formel de légitimation contraignant pour tous. Il s'agit d'une démarche qui conduit à la construction d'un espace politique autonomisé et balisé par des notions dont les contenus s'articulent les uns les autres autour d'une idéologie étatique¹¹. L'idéologie étatique peut être comprise comme un ensemble de notions aux contenus sémantiques chargés, renvoyant à une histoire, à une conception du politique et à des représentations culturelles se cristallisant dans des valeurs idéologiques données : la liberté, la justice, la démocratie, la citoyenneté, le travail, etc. Ce sont ces valeurs constitutives de l'idéologie étatique qui sont le fondement sur lequel s'élève l'État entendu comme modalité d'organisation de la société¹². La praxis de l'autorité morale sacrifie l'État-nation dans la mesure où elle supprime l'idéologie étatique telle qu'exprimée dans la devise ou les armoiries nationales, en instituant une personne (ou un groupe de personnes) comme cadre formel de l'arsenal bureaucratique, politique et militaire.

15. L'espace afrocongolais vit dans un dysfonctionnement structurel : d'une part, nous avons un cadre formel et théorique de l'État, et d'autre

11 L. ADDI, « La notion d'autorité politique et l'idéologie étatique », in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Presses Universitaires de France, 1993, vol. XCIV, p. 12.

12 Ibid.

part, une praxis où les appareils étatique, administratif et militaire sont mobilisés pour assurer l'intérêt des individualités que l'on nomme *autorité morale*. L. Addi exprime cette crise de manière abrupte. D'après lui, confrontés à des crises structurelles, dont le sous-développement économique n'est qu'un aspect, les « pays du tiers monde » font face à une contradiction fondamentale : ils sont dotés d'un État sans que leurs sociétés soient imprégnées de l'idéologie étatique. En outre, le fondement idéologique sur lequel s'élève l'État à partir du bas, c'est-à-dire les valeurs idéologiques et culturelles fondatrices de la modernité politique, n'est pas partagé par le grand nombre¹³. Autrement dit, il y a un cadre formel de l'État dont le contenu est coulé dans les textes, dont la loi fondamentale, et des pratiques sociales qui – bien souvent de manière ostentatoire – vont à l'encontre de ce cadre formel qui est l'expression des valeurs idéologiques acquises au prix de la violence, du consensus ou de la discussion rationnelle sur l'espace publique (Cf. Habermas). L'État ne se construit pas par la volonté d'une personne ou d'un groupe de personnes motivées pour le bien de tous – « Nul n'a le monopole de l'amour du Congo ! » (Koffi Olomide) – ; mais sur une idéologie étatique intériorisée et partagée par tous. Bref, les luttes politico-sociales dans l'espace afrocongolais sont donc à comprendre comme des luttes pour désincarner l'autorité morale, ou enlever le masque que l'autorité morale fait porter à l'arsenal étatique et militaire.

Les composantes de l'holocauste de l'État-Nation

16. La première des caractéristiques d'un régime autorité morale est, d'une part, sa face cohérente avec les notions classiques de l'État moderne et, d'autre part, la personnalisation des toutes les institutions de l'État ; c'est-à-dire que l'arsenal gouvernemental et administratif sont organisés en vue d'entrer dans « la vision de l'autorité morale ». Cette bicéphalie incestueuse n'a rien à voir ni avec la dictature, dans la mesure où le contrat social se réclame démocratique, ni avec la démocratie ; parce que c'est la volonté de l'autorité morale qui prime sur celle du peuple. Une autre caractéristique de l'État Autorité morale est qu'il est une fabrique des « Pères » : père de la nation, de l'alternance, de la démocratie, de la reconstruction, etc. Ces expressions ne sont pas si innocentes que l'on peut le penser. Elles illustrent comment le concept autorité morale – personne par laquelle s'unifie l'autorité traditionnelle, charismatique et légale et rationnelle –, n'est pas un épiphénomène, mais une manière de faire, un système de gestion enraciné dans les pratiques sociopolitiques. En outre, ce modèle puéril du désir du Père quasi permanent qui caractérise l'ordre politique dans l'espace afrocongolais est à prendre au sérieux si l'on veut débusquer, jusqu'à leur dernier retranchement, les séquelles des traumas (néo)coloniaux qui trouvent leur expression dans le régime autorité morale.

¹³ Ibid.

Pour une telle démarche, V.Y. Mudimbe¹⁴ peut nous servir de miroir. Sa pensée nous aide à nous rendre compte jusqu'à quel point notre odorat s'est accoutumé à l'haleine d'un père abusif. Par ailleurs, si ces caractéristiques sont les deux pieds de l'autel sur lequel l'État-nation est sacrifié, la victime portée sur cet autel est constituée de la trilogie politique-économie-société.

17. Dans un régime autorité morale, la politique – entendue comme capacité et droit d'infléchir de manière directe ou indirecte un ordre sociopolitique dans un espace organisationnel bien défini – est sacrifiée sur l'autel des mots d'ordre de l'autorité morale. Le droit d'infléchir l'ordre sociopolitique est à la fois nié et confisqué aux populations, les mettant ainsi dans une situation d'impouvoir. La négation des droits civiques et politiques se laisse transparaître par les répressions et musèlements de toute voix qui s'élève pour exiger plus de justice, plus de transparence dans la gestion des affaires publiques ou plus de redevabilité. Ceci veut dire que les libertés démocratiques sont bafouées et le droit à la différence nié quelquefois avec brutalité et répression éhontée. Plusieurs rapports et monitorings des systèmes des Nations Unies et d'autres Organisations Non Gouvernementales illustrent cette situation.¹⁵ Le droit d'infléchir l'ordre sociopolitique n'est pas seulement nié aux populations à travers les diverses formes de violences, il leur est aussi confisqué par un jonglage politicien qui consiste, d'une part, à réduire le jeu démocratique à une mascarade d'élections dans lesquelles le vainqueur est connu d'avance, (l'autorité morale ou son dauphin) parce que de toutes les façons les élections sont organisées pour entrer « dans la vision de l'autorité morale »¹⁶ ; et, d'autre part, par une crise de la représentation. Il se fait que dans l'État autorité morale, les élus du peuple ne sont pas redevables vis-à-vis de leurs bases électorales de qui ils détiennent (théoriquement) leur mandat. Ils sont redevables vis-à-vis de leur autorité morale de qui ils attendent un « mot d'ordre » à chaque fois qu'il y a des décisions importantes à prendre à l'hémicycle. C'est ainsi que la troisième caractéristique de l'État autorité morale est l'*anaxocratie* : entendu comme pouvoir du chef, par le chef et pour le chef. Nous avons fait allusion à cette notion dans une étude antérieure.¹⁷

18. La question économique-sociale, entendue comme l'ensemble des conditions matérielles et immatérielles qui contribuent au bien-être de tous, dépend du modèle politique en place. En effet, dans un système

14 Cf. V.Y. MUDIMBE, *L'Autre Face du Royaume*, Ed, l'Âge d'Homme, Lausanne, 1973 ; *L'Odeur du père, essai sur les limites de la science et de la vie en Afrique*, Ed. Présence Africaine, Paris, 1982.

15 The Economist, Democracy index 2020, <https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/> ; International IDEA, Global State of Democracy indices; [https://www.idea.int/gsod-indices/#/indices/countries-regions-profile?rsc=\[490\]&covid19=1](https://www.idea.int/gsod-indices/#/indices/countries-regions-profile?rsc=[490]&covid19=1).

16 Cf. MUKADI ILUNGA, « Les populations de Beni et de Butembo (RD Congo) ou le courage de la lutte pour la démocratie », in *Congo-Afrique*, N° 532 (Février 2019), pp. 537-544.

17 Cf. MUKADI ILUNGA, « Au sujet de la souveraineté populaire dans l'espace afrocongolais : Participation politique et contrôle par le peuple », in *Chiedza Arupe Jesuit University*, Vol. 22. N°1. 2020 ; « Participation politique et contrôle par le peuple » in *Congo-Afrique* N° 544, Avril 2020.

anaxocratique caractérisé par le verrouillage institutionnel, le trucage électoral, l'embastillement des opposants et une classe politique parasitaire qui vit essentiellement de la corruption¹⁸, c'est le pouvoir et ce qu'il procure qui compte. C'est ainsi que nous avons une administration publique corrompue, inerte et inefficace ; une justice sociale déplorable ; une production nationale insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires de la population ; une aide extérieure qui maintient le pays en position de mendiant ; un budget de l'État déséquilibré et déficient ; une inflation galopante qui entraîne une dégradation constante du niveau de vie de la population et la monnaie nationale ; une instabilité sécuritaire chronique.¹⁹ Le problème vient du fait que le mode opératoire est le mot d'ordre de l'autorité morale ; il n'y a pas de place pour la méritocratie ni la concurrence loyale. L'autorité morale place ses caciques à des postes du portefeuille de l'État. Du coup, dans la pratique, ces derniers n'ont de compte à rendre à personne d'autre qu'à l'autorité morale. C'est ainsi que la performance et la qualité de gestion sont sacrifiées sur l'autel des luttes politiciennes. L'on peut voir comment moisissent les entreprises publiques dans l'espace afrocongolais suite à une sélection politicienne de leurs gestionnaires. Cette manière de procéder est mortifère pour l'économie nationale, impactant ainsi négativement les conditions sociales des populations. Or, la compétitivité et l'efficacité sont des mots clés dans une gestion de qualité ; c'est-à-dire une gestion basée sur les résultats.

19. Par ailleurs, comme l'arsenal étatique est mobilisé pour sauvegarder les intérêts de l'autorité morale, cette dernière a besoin de se rassurer de deux choses : la disponibilité des moyens financiers et la fidélité des officiers de l'armée. Ces deux composantes sont importantes dans la caporalisation de l'appareil étatique. Les moyens financiers permettent à l'autorité morale de garder la mainmise sur les caciques civils et militaires en leur fournissant des avantages matériels qui assurent leur prestige social. C'est ce qui fait que dans un régime autorité morale, ce sont les « politiciens » qui constituent la majorité de la « classe des riches » ou de ceux qui ont « réussi ». Ces derniers sont en réalité des ventriloques dont la majeure partie est constituée d'« intellectuels organiques » ; d'idolâtres des régimes en place qui ont perdu la liberté de penser et le sens d'objectivité au point d'affirmer que la guerre s'appelle paix, les morts sont vivants, le mensonge est vrai.²⁰ Quant à la fidélité de l'armée, elle écarte – de

18 A. MBEMBE, « Pourquoi j'ai accepté de travailler avec Emmanuel Macron », <https://www.jeuneafrique.com/1140087/politique/achille-mbembe-entre-lafrance-et-la-france-le-moment-est-propice-pour-provoquer-lhistoire/> consulté le 23 Mai 2021 à 07h.

19 Déjà en 1980, dans une lettre adressée au président Mobutu, un groupe de 13 parlementaires avait déploré la dégradation de la situation socioéconomique du pays, qui était en majeure partie due à la politique dictatoriale de l'époque. Cf. Lettre ouverte au Président-Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République par un Groupe de Parlementaires.

20 Cf. P. MANWELO, « La question de la légitimité du pouvoir politique », in *Congo-Afrique*, N 51 (Octobre 2017), pp. 790-802.

manière volatile – toute velléité de révolte ou de mutinerie. L'objectif ultime de l'autorité morale est d'amener ses caciques à se sentir redevables envers lui : « Si je suis là, c'est grâce à lui » ; « je lui dois tout », etc. ; ces expressions démontrent que dans l'espace afrocongolais, le politicien *vivait de la politique*, alors que l'on s'attendrait à ce qu'il vive *pour la politique*²¹. C'est ainsi que la plupart des régimes autorités morales ne digèrent pas le pluralisme, et donc ont tendance à rassembler les forces politiques dans des suprastructures (Mouvement..., Front..., Union...) plus contrôlables et manipulables. Ainsi, l'appareil étatique devient un véritable instrument de brutalisation : intensification de la répression, instauration de l'état d'exception en norme et de l'état d'urgence en état permanent. Le droit est utilisé à fond dans le but de multiplier les états de non-droit et de démanteler toute forme de résistance²². Cette réalité conduit à ce que A. Mbembe nomme le « gouvernement privé indirect ». Par ce terme, A. Mbembe désigne un État-fantôme en compétition pour l'accaparement et la concentration des pouvoirs et des avoirs. Il est fondé sur une logique de l'extorsion des biens privés, des taxes, des personnes, etc.²³

20. Dans son discours du 12 mai 1965, Mobutu décrivait déjà ce fléau (qui deviendra, par ironie du sort, ce qu'on lui reprochera deux décennies plus tard) : « À tous les échelons, nombre de ceux qui, dans notre pays, avaient une parcelle du pouvoir public se laissaient corrompre, avantageaient les personnes ou les Sociétés qui leur payaient des pots-de-vin et négligeaient les autres. Leur activité professionnelle n'était plus inspirée par l'intérêt national ou provincial, mais uniquement pour leur intérêt propre. Nous étions menacés de l'intérieur comme de l'extérieur. Certains politiciens, pour se maintenir, ou pour prendre le pouvoir n'ont pas hésité de faire appel à des puissances étrangères. Ils se sont déclarés prêts à vendre le pays et le peuple Zaïrois à la condition expresse qu'ils soient aidés à se maintenir ou à reprendre le pouvoir. Pour satisfaire leurs ambitions, ils étaient sur le point de sacrifier notre indépendance, notre souveraineté et notre bonheur du peuple libre. »²⁴ Certes, ce discours est à placer dans son contexte. Toutefois, à la lumière de l'histoire récente de la Région des Grands Lacs, et celle du Congo-Zaïre en particulier, il reste d'actualité. Il montre comment les luttes politiciennes mettent la société en déconfiture et hypothèquent le progrès économique et social au profit d'une classe politique affairiste. Aussi longtemps que la quête du bonheur pour tous n'est pas le mobile de l'engagement politique, la construction du bien-être pour tous ne saurait être atteinte.

21 L'on peut lire avec intérêt la distinction entre *vivre de la politique* et *vivre pour la politique* chez Weber, *Le savant et le politique*, Ed. Union Générale d'Éditions, Paris, 1963, pp. 95-96.

22 A. MBEMBE, *Brutalisme*, Ed. La Découverte, Paris 2020, p. 10.

23 D. ABADIE, « De la postcolonie d'Achille Mbembe, recension d'une hypothèse cardinale sur le devenir de l'Afrique », in *Thanking Africa*, NRD n° 8 – Mars 2014, pp. 1-10.

24 MOBUTU, *Discours-programme du 12 Mai 1965*.

21. De ce qui précède, il ressort que soixante ans après les indépendances, notre manière d'organiser le vivre ensemble reste problématique. Les régimes des autorités morales – avec toutes les formes de métamorphoses qu'ils ont subies au cours de l'histoire – n'ont pu être des manières d'organiser la société qui promeuvent la vie ; c'est-à-dire des systèmes qui donnent des raisons d'espérer. Ils ont été des systèmes mortifères aussi bien pour l'afrocongolais que pour l'État tel que la rationalité moderne l'entend. Dès lors, l'on peut se demander, comment nous en sommes arrivés là.

Une archéologie du régime autorité morale

22. Comment l'Afrique en est-elle arrivée là ? C'est-à-dire à des crises structurelles et cycliques ? Plusieurs penseurs qui analysent l'Afrique postcoloniale ont abordé cette question avec des perspectives perspicaces et variées. C'est le cas d'Amadou Kourouma. Il est l'un des ceux qui ont fait une sorte de synthèse alarmante de la situation des pays africains sortis de l'expérience coloniale : népotisme, dérive dictatoriale avec la culture des partis uniques, chômage, paupérisation, verbalisme, etc.²⁵. Sous un ton ferme et percutant, Eboussi Boulaga, attribue le mal africain à l'absence de penser ; c'est-à-dire réfléchir de manière objective sur les questions qui concernent le vivre ensemble harmonieux et paisible en Afrique.²⁶ Quant à Jean-François Bayart, il soutient que le mal africain est en partie dû à « la politique du ventre » qui caractérise les régimes autorités morales où les intellectuels sont des ventriloques. Ils prostituent leur intelligence de peur de ne pas manger ou de manger très peu²⁷. De son côté, Kā Mana pense que la crise dans l'espace afrocongolais est tributaire d'une carence de l'imaginaire. Il invite ainsi à booster l'imaginaire de l'homme africain afin qu'il arrive à transformer les mythes qui le font rêver en problèmes qui le font réfléchir ; convertir les problèmes qui le font réfléchir en énergies qui le font agir, changer les énergies qui le font agir en nouvelles raisons de vivre et de mourir, en nouveaux motifs d'espérer et de croire²⁸. Par ailleurs, A. Mbembe pense que l'on ne peut pas comprendre la rationalité de l'espace afrocongolais sans prendre en considération l'expérience de l'esclavage, de la traite négrière ainsi que celle de la colonisation. Parce que la postcolonie est une résultante de toutes ces expériences antérieures. Des expériences de violence homicide dont les implications sur la psyché du sujet postcolonial sont structurantes pour son identité collective : la mort violente comme état normal des choses en postcolonie.²⁹

25 Cf. Amadou KOUROUMA, *Le Soleil des indépendances*.

26 Cf. Eboussi BOULAGA, *La crise du Muntu ; L'honneur de penser et Les Conférences Nationales Souveraines en Afrique noire, une affaire à suivre*.

27 Cf. Jean-François BAYART, *L'État en Afrique ; la politique du ventre*.

28 Cf. KĀ MANA, *L'Afrique va-t-elle mourir ? ; L'Afrique notre projet*.

29 Cf. A. MBEMBE, *De la postcolonie : Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine ; L'Afrique indocile, et Sortir de la grande nuit*.

23. Dans l'histoire récente du Congo-Zaïre, deux pistes peuvent nous aider à comprendre la dynamique qui a conduit à l'instauration du système des autorités morales : (1) l'avènement de la colonisation et (2) du Mobutisme, ainsi que les rationalités politiques qu'ils ont déployées. D'une part, l'on peut affirmer que l'embryon du régime autorité morale trouve sa trompe dans les deux variantes du système colonial belge : État Indépendant du Congo (1884-1908) et Congo-Belge (1908-1960). En effet, durant ces deux périodes, l'administration, l'armée, et – dans une certaine mesure l'Église – ont été organisés en vue de sauvegarder les intérêts de Léopold II (1884-1908) et ceux de la Belgique (1908-1960) ; et non pas ceux des Congo-Zaïrois. La Belgique a exploité, pillé, et chamboulé aussi bien les ressources spirituelles, naturelles, culturelles que l'humanité du Congo-Zaïrois. D'ailleurs, tout ce que contenait et recouvrait le sol et le sous-sol Congo-Zaïrois était une propriété privée du roi des Belges, puis de la Belgique. C'est dans cette même optique que des Congo-Zaïrois ont été mobilisés de force pour se battre pour la Belgique durant les deux guerres mondiales alors que celle-ci ne les concernait pas directement. Cette manière de procéder était animée par une rationalité insoupçonnée : la caporalisation de la bureaucratie et de l'armée du Congo Belge d'abord par Léopold II, puis par la Belgique. C'est dire que tout était organisé en vue de garantir les intérêts de la métropole.

24. Après l'indépendance, la dynamique n'a pas été la même. La métropole en fonction de laquelle tout était ordonné et configuré ne représente plus un espace géographique ; mais une personne (ou un groupe d'individus) qui caporalise l'ensemble du service pour leurs intérêts mais aussi ceux de leurs mentors. Si, jadis, l'arsenal bureaucratique et militaire était organisé en fonction de la métropole, après l'indépendance, c'est en fonction du président fondateur et père de la nation qu'il est organisé. J.D Mobutu incarne cette mutation qui définit le paradigme politique et le mode de gestion en postcolonie. Mobutu, président fondateur, était au-dessus de la constitution du Congo-Zaïre. Il suffit de lire la constitution du 14 juin 1967³⁰ pour réaliser comment que tout le système politique était caporalisé par le « Guide Suprême »³¹. C'est dire qu'il était la mesure et la norme de tout. Tout, au Congo-Zaïre, était organisé en fonction de lui : président fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, président de la République, chef du gouvernement, commandant suprême des armées, etc. Comme chef du gouvernement, il est tenu d'informer l'assemblée nationale dont le rôle est tout sauf celui de contrôler les actions de l'exécutif qui est chapoté par le président lui-même. Proclamé au-dessus des limitations constitutionnelles du pouvoir, Mobutu était donc au-dessus de la loi, au-dessus de la moralité publique, au-dessus de l'éthique sociale, au-dessus

³⁰ Disponible online : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cd1967.htm> .

³¹ Un des surnoms de Mobutu.

des valeurs ordinaires, au-dessus du respect de la dignité humaine et de la propriété privée, au-dessus de la mesure, au-dessus des exigences de la vérité, bref, un philosophème du désastre de la pensée³².

25. Le réalisateur Belge, Thierry Michel, dans *Mobutu roi du Zaïre*, est peut-être l'un de ceux qui ont réussi à mettre en scène, avec tact et professionnalisme, une sorte de synthèse de Mobutu. Un personnage à la fois complexe, aussi pathétique qu'ambigu. Ce tableau cinématographique de Thierry Michel est un document intéressant dans la mesure où il nous fournit du matériau pour l'histoire, pour une socio-anthropologie politique et pour une sociologie des représentations.³³ Ce documentaire présente Mobutu comme une récapitulation de la colonisation dans la mesure où ce dernier a mimé les symboliques du colon, coopté l'épistémè coloniale, et répété la manière de faire la politique du Blanc. Au sujet de Mobutu comme récapitulation de la rationalité coloniale, Serge Mboukou argue en ce sens : « Mobutu est une pure élaboration de la colonisation. Son parcours en récapitule les étapes et ne cesse d'en redire, d'en traduire et donc d'en trahir les signes et les symptômes. D'un certain point de vue, on peut dire que son parcours est emblématique et exemplaire du rêve colonial de "civilisation" des "Petits noirs d'Afrique" ». ³⁴ En somme, si le système colonial a élaboré le paradigme du régime autorité morale, le mobutisme l'a opérationnalisé.

26. La chute de Mobutu en 1997 n'a pas conduit à la disparation du mobutisme ; mais à l'inauguration de l'ère du néo-mobutisme avec l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL). E. Wamba dia Wamba pense que l'AFDL, qui avait pour objectif d'en finir avec Mobutu, n'était pas à l'abri des tendances du mobutisme pour trois raisons : (1) la direction de l'AFDL était déterminée dans sa composition et ses rôles plus par des forces extérieures que par les forces internes enracinées dans les masses congolaises ; (2) le titre de Mzee qui s'affirmait de plus en plus, s'enracinait sur cette volonté politique de restreindre, voire d'empêcher le débat dans les structures de l'AFDL ; (3) le manque d'un véritable dialogue au sein des organes de l'AFDL³⁵. L'on peut dire que l'ombre du mobutisme s'attaché aux différents régimes qui se sont succédé dans l'espace afrocongolais comme l'ombre s'est attaché au corps sous le soleil. C'est dire que depuis l'ADFL, nous assistons au néo-mobutisme entendu, d'une part, comme la domestication forcée du peuple ; et, d'autre part, comme la prise en otage du pays par un groupe d'amis jouisseurs sans scrupule ni soucis du bonheur pour tous. Toutefois, la marque distinctive des régimes

32 E. WAMBA DIA WAMBA, « Mobutisme après Mobutu : réflexions sur la situation actuelle en République Démocratique du Congo », disponible Online : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/072145.pdf>. Consulté le 19 Avril 2021 à 2 : 21'.

33 Serge MBOUKOU, « Mobutu, roi du Zaïre : essai de sociologie anthropologie politique a partir d'une figure dictatoriale. » In *Le Portiqueonline.com*, 5-2007, mis en ligne le 06 décembre 2007, consulté le 14 Novembre 2019. URL: <http://journals.openedition.org/leportique/1379>, p. 2.

34 Ibid.

35 E. WAMBA DIA WAMBA, *Op. Cit.*

qui se sont succédé depuis la chute de Mobutu c'est l'hypothèque du Congo-Zaïre aux multinationales et aux « puissances régionales » éhontées. Une situation qui s'est garnie de deux faits : (1) la tyrannie juridiste marquée par une herméneutique autoréférentielle du droit et de la bureaucratie, mettant ainsi le peuple dans l'impouvoir ; et (2) l'impunité ulcérique qui a foncièrement contribué à l'enlisement des cycles des violences infernales depuis plus de deux décennies.

27. Depuis l'avènement du mobutisme, lorsque l'on parle d'un parti ou d'un regroupement politique au Congo-Zaïre, l'on ne voit pas d'abord une idéologie ou une vision politique donnée ; l'on voit d'abord un visage autour duquel s'agrègent des ouailles : une autorité morale, une personnalité de référence, un sphinx, chairman, béton, etc. C'est dire que les partis politiques ne sont que des agrégats ou des tanières putréfiées par des ventriloques impénitents qui se tassent sur base d'affinités (bien souvent aux timbres tribaux) et dont l'opportunisme est la règle du jeu. Leur mission primordiale est de travailler à la visibilité de l'autorité morale ; d'un « Guide Suprême », d'un « Mzee » ; d'un « Sisa Bidimbu » ou encore d'un « Béton ». Il sied de souligner que ces métaphores mettent en lumière une forme de flétrissure et la complexité qui caractérisent l'imaginaire et la représentation du pouvoir politique dans l'espace afrocongolais. Autrement dit, ce que l'on nomme partis politiques dans l'espace afrocongolais ne sont en réalité que des espaces de mobilisation ou de rassemblement autour des personnalités (*autorité morale*) et non pas des structures politiques porteuses des projets de société auxquels les membres sont acquis ; c'est-à-dire capables de sacrifier leur vie pour un idéal politique donné. La transhumance des politiciens afrocongolais illustre cette réalité. Même si ces structures prétendent avoir un projet de société, c'est en réalité la volonté de l'*autorité morale* qui guide leur marche. Cette réalité se manifeste par des expressions telles que « mot d'ordre du parti », « vision de l'*autorité morale* », etc. La question qui reste pendante est celle de savoir s'il est possible de construire un État-Nation à partir d'un régime autorité morale. Ce dernier point se penche sur cette interrogation.

Pour une utopie afrocongolaise

28. Lorsque l'on veut aborder la question du régime autorité morale, entendue d'une part comme synthèse du pouvoir, de l'autorité et de la légitimité en la personne du chef ; et d'autre part, comme caporalisation de la bureaucratie et de l'arsenal militaire par un individu (ou un groupe d'individus), deux tendances hantent. La première approche – qui est négative – consiste à analyser le régime autorité morale à l'aune de « ce qui devrait être » ; c'est-à-dire à la lumière des théories politiques et sociales modernes. La deuxième approche – qui est positive – consiste à voir dans le

régime autorité morale un modèle politique en plein processus de formation qui nous invite à une analyse sérieuse et sans jugement de valeur en vue de séparer l'ivraie du bon grain. Deux auteurs peuvent nous aider à illustrer ces deux tendances : J. Onaotsho Kawende et Achille Mbembe.

29. Dans un ouvrage remarquable – *Démocratie, Technoscience et Écologie* –, J. Onaotsho Kawende semble adopter la première perspective. En effet, il apprécie la rationalité politique afrocongolaise à la lumière de la rationalité démocratique telle qu'elle s'est déployée dans le paradigme gréco-latin. Le philosophe congolais argue en faveur d'une socialisation de la démocratie entendue comme façonnement de la personnalité citoyenne conformément aux exigences démocratiques ; c'est-à-dire une dynamique qui lui inculque des valeurs démocratiques conformes à la rationalité pluraliste. Pour J. Onaotsho Kawende, il s'agit de relayer les processus de démocratisation qui semblent culminer dans l'organisation des élections en une socialisation démocratique – processus psychologique qui tâche d'inculquer les valeurs démocratiques – chargée de créer des valeurs démocratiques chez les citoyens afin que toutes les interactions sociopolitiques soient culturellement régies par des règles démocratiques. »³⁶ Autrement dit, il s'agit de la centralité de l'éducation aux valeurs démocratiques dont le nexus est l'égalité et la liberté qui aboutissent en une coexistence pacifique et harmonieuse. Toutefois, il faudrait souligner que la démarche de J. Onaotsho Kawende repose sur une affirmation tacite : la manière dont se partitionne la question du vivre ensemble -sous la modalité du régime d'« autorité morale », de « libérateurs » et d'« hommes forts »- ne peut pas contribuer à la vision de la politique comme un « artifice social ordonné à la quête du bien commun, de la coexistence pacifique et à l'idéal du vivre ensemble harmonieux. »³⁷

30. Dans une œuvre devenue un des classiques dans les études postcoloniales – *De la postcolonie* – A. Mbembe consacre une bonne partie de sa réflexion à la question de la domination et de la violence qui caractérisent l'État postcolonial³⁸ : « État autorité morale ». Il sied de le souligner, la violence et la domination par un individu (ou un groupe d'individus) font partie de la nature même du régime autorité morale. Chez A. Mbembe, la violence et la domination viscérale en postcolonie sont les caractéristiques de ce qu'il nomme le *gouvernement privé indirect*. Par ce terme, le penseur camerounais désigne une pratique de domination qui met en lumière la transformation structurale, de la même profondeur que la transition entre l'esclavage à l'économie monétisée. En effet, si sur le plan économique le continent a quitté les sentiers de l'économie formelle pour

36 J. ONAOTSHO KAWENDE, *Démocratie, Technoscience et Écologie, champs paradigmatiques de la rationalité pluraliste* ; Ed. Academia/L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp. 98-99.

37 Ibid., p. 76.

38 Cf. A. MBEMBE, *De la postcolonie : Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala, 2005.

entrer dans l'ombre, dans la démonétisation, le troc, les filières souterraines, l'État, s'étant vu de facto dépecé de la plupart de ses prérogatives, il agit par procuration. Le pouvoir central résiste, de même que l'imaginaire administratif, mais leur consistance s'est à ce point dégradée que les responsabilités associées au pouvoir se sont vidées de leur contenu : les ordres sont notoirement ignorés ; les hiérarchies contestées ; les fonctions troquées, louées, vendues... Sur les cendres d'un État-fantôme émerge un nouveau type de régime de pouvoir déchargé à l'avantage d'individus forts, en compétition pour l'accaparement et la concentration des pouvoirs et des avoirs. À l'économie politique de la libéralité qui garantissait la pérennité du pouvoir se substitue aujourd'hui une logique de l'extorsion des biens privés, des taxes, des personnes, etc.

31. Toutefois, d'après A. Mbembe, ce *gouvernement privé indirect* est une originalité historique telle qu'elle remplacerait progressivement les formes connues de Souveraineté. Il s'agit d'un fait sociologique sur lequel l'on doit fonder une analyse et non pas un jugement de valeur.³⁹ En outre, en postcolonie, la domination se situe au point de rencontre entre l'autorité et celui qui se laisse séduire, capter, miner par elle en se laissant ainsi figer comme sujet du commandement dans l'éternel impouvoir. Avec pour conséquence la suppression des oppositions sociologiques binaires assujettissement-émancipation, résistance-passivité, dominant-dominé, se montrent désormais inopérantes⁴⁰.

32. Au-delà de la tension entre les perspectives des auteurs susmentionnés, il se trame un désir et l'urgence de construire un vivre ensemble harmonieux dont l'élan semble être hypothéqué par le régime *autorité morale*. D'une part, avec J. Onaotsho Kwende, l'on peut dire que cette construction d'un espace afrocongolais qui donne des raisons d'espérer passe par une socialisation de la démocratie. D'autre part, en s'inspirant de A. Mbembe, il est juste de dire qu'il est opportun de prendre ce régime autorité morale comme point de départ d'une réflexion qui enchante l'espace afrocongolais.

« Prendre le large ... »

33. En somme, il nous faut prendre le large ! Notons avec Felwin Sarr que la plupart des pays dans l'espace afrocongolais semblent être dans une forme de course, sans succès, de rattrapage des modèles économiques et politiques, de l'État-nation et des figures institutionnelles de la démocratie représentative ; oubliant que ces formes d'organisation sociale, de régulation du politique et de l'économique sont des résultantes de la sélection opérée

39 D. ABADIE, « De la postcolonie d'Achille Mbembe, recension d'une hypothèse cardinale sur le devenir de l'Afrique », in *Thanking Africa*, NRD n° 8 – Mars 2014, pp. 1-10.

40 D. ABADIE, *Op. cit.*

par des sociétés au cours de leur histoire, après de longs processus d'essai et erreur. En ce sens, aussi longtemps que les institutions politiques, sociales et culturelles ne seront pas le résultat de productions internes, arrivées à maturité, des sociétés ayant opéré les synthèses nécessaires par leur métabolisme propre, on observera longtemps encore une vie réelle s'auto-organisant en dehors des espaces officiels, et obéissant à ses logiques propres. L'imitation servile des modèles politiques et économiques élaborés selon des impératifs qui ne tiennent nullement compte de la réalité des cultures locales ne peut que produire de l'aliénation.⁴¹

34. L'utopie afrocongolaise – qui n'est pas moins qu'un défi – serait cet impératif de « prendre le large » ; refuser un avenir tracé à l'avance, refuser de « faire du passé des autres notre avenir ». Il nous faut donc bousculer nos imaginaires (Kä Mana) pour façonner nos propres modèles politiques et économiques à partir de nos dynamiques androgènes qui s'accordent avec les exigences universelles de liberté et de dignité humaine⁴². Prendre le large dans le contexte de l'espace afrocongolais consiste à désincarner l'autorité (morale) et le replacer dans un cadre formel contraignant pour tous. ■

41 Cf. F. SARR, *Afrotopia*, Ed. Philippe Rey, 2016, pp. 111-133.

42 Ibid.